

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00698

Numéro SIREN : 398 410 126

Nom ou dénomination : BIOGEN FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2019 sous le numéro de dépôt 35347

BIOGEN FRANCE SAS

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2018)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux Associés

BIOGEN FRANCE SAS

1, Passerelle des Reflets

92913 Paris-La Défense Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BIOGEN France SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Thierry Charron

Comptes annuels 2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

BIOGEN France SAS

1 Passerelle des Reflets
92913 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Comptes annuels

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etats de synthèse

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	334 095	311 822	22 273	89 092
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	3 611 539	598 337	3 013 202	249 276
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	28 018 083		28 018 083	28 001 167
Autres immobilisations financières	418 750		418 750	263 692
ACTIF IMMOBILISE	32 382 467	910 159	31 472 308	28 603 226
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	78 883 545		78 883 545	71 061 845
Fournisseurs débiteurs				
Personnel	124 143		124 143	100 361
Etat, Impôts sur les bénéfiques				448 789
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 536 125		2 536 125	1 757 459
Autres créances	865 984		865 984	1 955 157
Divers				
Avances, acptes versés sur commandes	3 147 383		3 147 383	2 130 117
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	42 519 233		42 519 233	110 583
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance				27 921
ACTIF CIRCULANT	128 076 412		128 076 412	77 592 233
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	160 458 879	910 159	159 548 720	106 195 459

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	33 167 341	26 939 016
Résultat de l'exercice	6 787 698	6 228 265
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	39 999 039	33 211 281
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions		
Provisions pour risques	4 185 337	2 941 668
Provisions pour charges	952 718	1 455 701
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	5 138 054	4 397 369
Dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	169 955	153 606
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	169 955	153 606
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	157 669	507 259
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 212 225	28 596 670
<i>Personnel</i>	6 355 709	5 933 541
<i>Organismes sociaux</i>	3 953 461	3 580 605
<i>Etat, Impôts sur les bénéficiaires</i>	1 785 315	
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	994 161	1 041 343
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	63 109 837	23 634 415
Dettes fiscales et sociales	76 198 484	34 189 904
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 673 292	5 139 371
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	114 411 626	68 586 809
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	159 548 720	106 195 459

Compte de Résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	Variation absolue (montant)
PRODUITS					
Ventes de marchandises					
Production vendue	392 438 752	100,00	325 525 369	100,00	66 913 383
Production stockée					
Subventions d'exploitation					
Autres produits	482 443	0,12	1 848 448	0,57	-1 366 005
Total	392 921 195	100,12	327 373 818	100,57	65 547 377
CONSOMMATION M/SES & MAT					
Achats de marchandises	265 261 804	67,59	230 997 609	70,96	34 264 195
Variation de stock (m/ses)					
Achats de m.p & aut.approv.					
Variation de stock (m.p.)					
Total	265 261 804	67,59	230 997 609	70,96	34 264 195
MARGE SUR M/SES & MAT	127 659 391	32,53	96 376 208	29,61	31 283 183
CHARGES					
Autres achats & charges externes	25 244 862	6,43	20 958 383	6,44	4 286 479
Impôts, taxes et vers. assim.	50 832 827	12,95	28 141 770	8,65	22 691 057
Salaires et Traitements	22 488 796	5,73	21 812 285	6,70	676 511
Charges sociales	11 460 780	2,92	11 351 067	3,49	109 713
Amortissements et provisions	1 720 855	0,44	1 531 743	0,47	189 113
Autres charges	-65		-1		-64
Total	111 748 055	28,48	83 795 246	25,74	27 952 809
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 911 336	4,05	12 580 962	3,86	3 330 374
Produits financiers	213 307	0,05	268		213 040
Charges financières	7 034		16 079		-9 045
Résultat financier	206 274	0,05	-15 811		222 085
Opérations en commun					
RESULTAT COURANT	16 117 610	4,11	12 565 151	3,86	3 552 459
Produits exceptionnels	1 314 561	0,33	1 489 848	0,46	-175 287
Charges exceptionnelles	978 249	0,25	3 633		974 616
Résultat exceptionnel	336 311	0,09	1 486 215	0,46	-1 149 904
Participation des salariés	1 399 984	0,36	1 120 295	0,34	279 689
Impôts sur les bénéfices	8 266 239	2,11	6 702 806	2,06	1 563 433
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 787 698	1,73	6 228 265	1,91	559 433

Comptes annuels

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS BIOGEN France SAS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 159 548 720 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 6 787 698 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général (PCG), modifié par le règlement de l'ANC 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,6 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : voir ci dessous
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD TV 13-15)

Le taux de rotatilon est défini comme suit :

Age	Ancienneté	Taux
Mini/ maxi	Mini /Maxi	
16/30	0/14	4,17
30/35	0/19	7,94
35/40	0/24	4,48
40/55	0/39	2,42
55/75	0/59	3,75

Les engagements sont évalués en application de la Rec.ANC n°2013-02. La méthode retenue pour l'évaluation est la méthode PCG.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	334 095			334 095
Immobilisations incorporelles	334 095			334 095
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	2 305 176	1 701 989	2 305 176	1 701 989
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 037 829	1 253 992	382 271	1 909 550
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 343 004	2 955 981	2 687 446	3 611 539
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	28 264 858	434 518	262 543	28 436 833
Immobilisations financières	28 264 858	434 518	262 543	28 436 833
ACTIF IMMOBILISE	31 941 957	3 390 499	2 949 989	32 382 467

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		2 955 981	434 518	3 390 499
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		2 955 981	434 518	3 390 499
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 687 446	262 543	2 949 989
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 687 446	262 543	2 949 989

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	245 003	66 819		311 822
Immobilisations incorporelles	245 003	66 819		311 822
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 210 285	137 791	2 291 826	56 251
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	883 443	180 479	521 836	542 086
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	3 093 728	318 271	2 813 662	598 337
ACTIF IMMOBILISE	3 338 731	385 090	2 813 662	910 159

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 110 846 630 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	28 018 083		28 018 083
Autres	418 750		418 750
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	78 883 545	78 883 545	
Autres	3 526 252	3 526 252	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	110 846 630	82 409 797	28 436 833
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Indemnités journalières SS	41 031
Total	41 031

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 euros décomposé en 2 500 titres d'une valeur nominale de 16,00 euros.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE :

BIOGEN NETHERLANDS B.V., société de droit étranger, domicilié à Prins Mauritslaan 13-19, Badhoevedorp, 1171 LP (PAYS-BAS)

Pourcentage de détention : 100%

Affectation du résultat

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	26 939 016
Résultat de l'exercice précédent	6 228 265
Prélèvements sur les réserves	
Total des origines	33 167 280
Affectations aux réserves	
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	33 167 341
Total des affectations	33 167 341

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2018
Capital	40 000				40 000
Réserve légale	4 000				4 000
Report à Nouveau	26 939 016	33 167 341	33 167 341	26 939 016	33 167 341
Résultat de l'exercice	6 228 265	-6 228 265	6 787 698	6 228 265	6 787 698
<i>Dividendes</i>		-61			
Total Capitaux Propres	33 211 281	26 939 016	39 955 039	33 167 280	39 999 039

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	2 941 668	1 947 690	704 020		4 185 337
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	1 098 177		145 459		952 718
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	357 524		357 524		
Total	4 397 369	1 947 690	1 207 004		5 138 054
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 357 690	482 443		
Financières					
Exceptionnelles		590 000	724 561		

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 114 411 626 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	169 955	169 955		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 212 225	29 212 225		
Dettes fiscales et sociales	76 198 484	76 198 484		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	8 830 962	8 830 962		
Produits constatés d'avance				
Total	114 411 626	114 411 626		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs, fnp	2 092 498
Provisions congés payés	1 523 735
Provisions jrs	70 186
Prov participation des salariés	1 388 878
Incentive bonus	517 795
Management bonus	2 147 686
Provision repos compensateurs	575 960
Provisions charges sur primes	685 681
Provisions charges sociales jr	31 584
Charges sociales incentive bonus	258 905
Social ch. management bonus	1 073 845
Autres impôts et taxes	99 052
Etat taxe d'apprentissage	149 859
Etat formation professionnelle	218 816
Organic	603 934
Taxe publicité	3 064 996
Contribution pharmaceutique 99	1 607 972
Contribution pharmaceutique 20	56 614 429
Tvts	90 000
Cet	660 779
Charges à payer	8 673 292
Total	82 149 883

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2018
Produits finis	388 741 133
Activités annexes	3 697 619
TOTAL	392 438 752

Répartition par marché géographique

	31/12/2018
France	382 489 009
Dom Tom	6 252 124
Etranger	3 697 619
TOTAL	392 438 752

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 64 500 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	16 117 610	8 266 239	7 851 371
+ Résultat exceptionnel	336 311		336 311
- Participations des salariés	1 399 984		1 399 984
Résultat comptable	15 053 937	8 266 239	6 787 698
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 928 857 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	3 044 702
Liés à d'autres éléments	
<i>Indemnit� de d�part en retraite</i>	952 717
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	3 044 701
C. D�ficits reportables	
D. Moins-values � long terme	
Estimation du montant de la cr�ance future	928 857
Base = (A - B - C - D)	
Imp�t valoris� au taux de 28 % � hauteur de 500 000 � et 31 % au-del�	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 168 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	163	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	5	8
Ouvriers		
Total	168	8

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 952 718 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 952 718 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

BIOGEN FRANCE SAS

Société par Actions Simplifiée de 40 000 euros

Tour CBX, 1 Passerelle des Reflets 92400 Courbevoie France Nanterre
R.C.S. 398 410 126

**PROCES-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 24 JUIN 2019**

Le vingt-quatre juin,
L'an deux mille dix-neuf

La société Biogen Netherlands B.V., société de droit néerlandais au capital de 40 000 euros, dont le siège social est situé Prins Mauritslaan 13, 1171 LP BADHOEVEDORP, immatriculée sous le numéro 33193965 au Registre du Commerce et des Pays-Bas, représentée par M. Alexander Johannes den Hartog, (ci-après « **l'Associé Unique** »),

Associé Unique de la société BIOGEN FRANCE SAS, une société par actions simplifiée dont le siège social est situé Tour CBX, 1 Passerelle des Reflets 92400 Courbevoie France Nanterre immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 398 410 126 R.C.S. Nanterre, (ci-après la « **Société** »),

Après avoir pris connaissance :

- Des Etats financiers comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe aux comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018,
- Du Rapport de gestion,
- Du Rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Du texte des résolutions soumises au vote de l'Associé Unique.

A pris les décisions suivantes conformément à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et des Rapports - Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles
- Affectation du résultat
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce
- Nomination / renouvellement du Commissaire aux comptes
- Pouvoir pour les formalités

La société PricewaterhouseCoopers Audit SA, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Les représentants du Comité d'entreprise ont été régulièrement convoqués dans les mêmes conditions et délais que l'Associé Unique.

PREMIERE DECISION

**- Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et des Rapports –
Quitus aux Dirigeants - Approbation des charges non déductibles -**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du :

- Rapport de gestion du Président relatant l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos au 31 décembre 2018 et sur les comptes arrêtés à cette date ;
- Rapport général du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice ;

Approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus aux Dirigeants pour l'exécution de leur mandat pendant l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, l'Associé unique précise que les comptes de la Société clos au 31 décembre 2018 font apparaître 399.703 euros d'amortissement non déductibles du résultat fiscal, en référence à l'article 39-4 dudit code.

DEUXIEME DECISION

- Affectation du résultat -

L'Associé Unique constate que les résultats de l'exercice font apparaître un bénéfice de SIX MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGTS SEPT SIX CENT QUATRE VINGT DIX HUIT (6.787.698) euros.

Adoptant la proposition du Président, l'Associé Unique décide d'affecter ce résultat, soit 6.787.698 euros, au compte "Report à nouveau", portant ainsi son solde à 39.955.039 euros.

Après affectation, les Capitaux propres de la Société s'élèvent à 39.999.039 euros et satisfont toujours aux obligations légales et statutaires.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts (CGI), l'Associé Unique déclare qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce -

En application de l'Article L.227-10 du Code de commerce, l'Associé Unique rappelle qu'aucune convention dite « réglementée » n'a été conclue ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

QUATRIEME DECISION

- Nomination / renouvellement du Commissaire aux comptes-

L'Associé unique prend acte de l'arrivée du terme des mandats du commissaire aux comptes titulaire PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT et du commissaire aux comptes suppléant CHAUMARTIN Annick et décide de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT en qualité de commissaire aux comptes titulaire :

- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, société anonyme, dont le siège est 63 Rue DE VILLIERS CRYSTAL PARK 92208 Neuilly-sur-Seine CEDEX et enregistré au RCS de Nanterre sous le numéro 672 006 483, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue des prochaines décisions de l'associé devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT, société anonyme, a remis une lettre d'acceptation de ses fonctions et a déclaré n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni interdiction susceptibles d'empêcher le renouvellement de sa nomination.


CINQUIEME DECISION
- Pouvoir pour les formalités -

L'Associé Unique confère tous pouvoirs à Mme Judith UYTERLINDE, Mme Yasmine VAZIAGA, ou au porteur d'un original, d'une copie ou un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales, de publicité et de dépôt requises par les présentes.

* * *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique et par le Président.



Société Biogen Netherlands B.V.,
Associé Unique